

Indemnités journalières

Par **Mimi6938**, le 22/11/2024 à 07:17

Bonjour,

J' étais en arrêt maladie ALD depuis deux ans, (2 reconnaissances RQTH) la sécurité sociale a mis fin au versement des indemnités journalières en juillet.

J'ai été licencié en octobre de cette année, je n'ai pas touché de compensation pendant ces 4 mois. Cela vous semble t-il légal ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **Lorella**, le 22/11/2024 à 10:51

Bonjour,

[quote]

J' étais en arrêt maladie ALD depuis deux ans, (2 reconnaissances RQTH) la sécurité sociale a mis fin au versement des indemnités journalières en juillet.

[/quote]

L'indemnisation de la CPAM peut durer jusqu'à 3 ans. Voir en détail les informations de l'assurance maladie ici

<https://www.ameli.fr/morbihan/assure/droits-demarches/maladie-accident-hospitalisation/arret-travail-maladie/arret-travail-superieur-6-mois>

[quote]

J'ai été licencié en octobre de cette année, je n'ai pas touché de compensation pendant ces 4 mois. Cela vous semble t-il légal ?

[/quote]

En tant que salarié, complément employeur, voir ici toutes les informations selon le Code du travail (pourcentage et durée), mais la convention collective de branche peut être plus favorable. Je ne sais pas si vous avez une prévoyance et la durée de versement des ij complémentaires.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3053>

Il est compliqué de répondre précisément à vos questions, tellement de paramètres existent. Je vous conseille de lire les pages en lien. Si vous ne comprenez pas qqch, revenez vers moi.

Par **Lorella**, le **22/11/2024** à **10:53**

Vous avez été licencié pour quel motif ? Qu'est il indiqué sur la lettre de l'employeur ?